



838 Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

MG Chemicals (Head Office)

Version Num: 5.14

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 2015/830)

Code d'alerte du risque: 3

Date de révision: 26/09/2015

Date d'impression: 29/09/2015

date initiale: 01/01/0001

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	838 Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)
Synonymes	SDS Code 838-Aerosol; Related Part # 838-340G
Nom d'expédition	AÉROSOLS
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	revêtement électriquement conducteur
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	MG Chemicals (Head Office)	MG Chemicals UK Limited - FRA
Adresse	9347-193 Street, Surrey V4N 4E7 British Columbia Canada	Hearme House, 23 Bilston Street, Sedgely Dudley DY3 1JA United Kingdom
Téléphone	+1-604-888-3084	+44 1663 362888
Fax	+1-604-888-7754	Pas Disponible
Site Internet	www.mgchemicals.com	Pas Disponible
Courriel	info@mgchemicals.com	Pas Disponible

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Pas Disponible	CHEMTREC
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	Pas Disponible	+(33)-975181407
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible	+(1) 703-527-3887

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Classés comme marchandises dangereuses à des fins de transport.

Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] [1]	Irritation oculaire catégorie 2, STOT - SE (. Resp. IRR) Catégorie 3, Effets respiratoires catégorie 3, CANCÉROGÉNICITÉ Catégorie 2, TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES Catégorie 2, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 3, Catégorie aérosol non inflammable 3, Aérosol inflammable Catégorie 2, TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette CLP	
MENTION D'AVERTISSEMENT	ATTENTION

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

Déclaration(s) sur les risques

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <=" td=">
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H223	Aérosol inflammable.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Déclaration(s) supplémentaires

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
--------	---

Déclarations de Sécurité: Prévention

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / médecin / secouriste / en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
------	--

2.3. Autres dangers

	Peut provoquer des gênes pour le système respiratoire et lapeau*.
	Inhalation peut provoquer des dommages sur la santé*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.811-97-2 2.212-377-0 3.Pas Disponible 4.01-2119459374-33-XXXX	50-70	<u>NORFLURANE</u>	Gaz sous pression (gaz comprimé); H280, EUH018, EUH044 ^[1]

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

1.67-64-1 2.200-662-2 3.606-001-00-8 4.01-2119498062-37-XXXX, 01-2119471330-49-XXXX	10-30	<u>ACÉTONE</u>	Liquide inflammable Catégorie 2, Irritation oculaire catégorie 2, STOT - SE Catégorie 3; H225, H319, H336, EUH066 ^[3]
1.108-88-3 2.203-625-9 3.601-021-00-3 4.01-2119471310-51-XXXX	3-6	<u>TOLUÈNE,-PUR</u>	Liquide inflammable Catégorie 2, TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, Risque d'aspiration de Catégorie 1, TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES Catégorie 2*, Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, STOT - SE Catégorie 3; H225, H361d ***, H304, H373 **, H315, H336 ^[3]
1.108-65-6 2.203-603-9, 283-152-2 3.607-195-00-7 4.01-2119475791-29-XXXX	1-5	<u>ACÉTATE- DE-3-MÉTHOXYPROPYLE</u>	Liquide inflammable Catégorie 3; H226 ^[3]
1.64-17-5 2.200-578-6 3.603-002-00-5 4.01-2119457610-43-XXXX	1-5	<u>ÉTHANOL</u>	Liquide inflammable Catégorie 2; H225 ^[3]
1.1333-86-4 2.215-609-9 3.Pas Disponible 4.01-2119384822-32-XXXX, 01-2119489801-30-XXXX, 01-2119475601-40-XXXX	1-5	<u>NOIR-D'ACÉTYLÈNE</u>	CANCÉROGÉNÉCITÉ Catégorie 2; H351 ^[1]
1.110-19-0 2.203-745-1 3.607-026-00-7 4.01-2119488971-22-XXXX	1-5	<u>acétate-d'isobutyle</u>	Liquide inflammable Catégorie 2; H225, EUH066 ^[3]
1.110-43-0 2.203-767-1 3.606-024-00-3 4.01-2119902391-49-XXXX	1-5	<u>heptane-2-one</u>	Liquide inflammable Catégorie 3, Acute Tox. 4*, Acute Tox. 4*; H226, H332, H302 ^[3]
1.141-78-6 2.205-500-4 3.607-022-00-5 4.01-2119475103-46-XXXX	0.1-1	<u>acétate-d'éthyle</u>	Liquide inflammable Catégorie 2, Irritation oculaire catégorie 2, STOT - SE Catégorie 3; H225, H319, H336, EUH066 ^[3]

Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général	<p>Non considérée comme une voie d'entrée normale. Eviter de donner du lait ou de l'huile. Eviter de donner de l'alcool. Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit. Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Amener à l'air frais. ▶ Coucher le patient. Le conserver au chaud et au repos. ▶ Les prothèses telles que fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins. ▶ Si le souffle est court ou est arrêté, s'assurer que les voies respiratoires sont libérées et appliquer une réanimation, de préférence avec un appareil respiratoire autonome à pulmoccommande, un masque avec un sac à valve ou un masque de poche comme entraîné à. Réaliser un CPR si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur. <p>Si les aérosols entrent en contact avec les yeux:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau fraîche. ▶ S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en conservant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière haute ou basse de temps en temps. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur sans délai. ▶ La dépose de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être réalisée que par du personnel entraîné. <p>Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Laver abondamment la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible. ▶ Retirer tous les solides adhérant avec une crème industrielle de nettoyage de la peau. ▶ NE PAS utiliser de solvants. ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Contact des yeux	<p>Si les aérosols entrent en contact avec les yeux:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau fraîche. ▶ S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en conservant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière haute ou basse de temps en temps. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur sans délai. ▶ La dépose de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être réalisée que par du personnel entraîné.
Contact avec la peau	<p>Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Laver abondamment la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible. ▶ Retirer tous les solides adhérant avec une crème industrielle de nettoyage de la peau. ▶ NE PAS utiliser de solvants. ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	<p>Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Amener à l'air frais. ▶ Coucher le patient. Le conserver au chaud et au repos. ▶ Les prothèses telles que fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins.

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si le souffle est court ou est arrêté, s'assurer que les voies respiratoires sont libérées et appliquer une réanimation, de préférence avec un appareil respiratoire autonome à pulmoccommande, un masque avec un sac à valve ou un masque de poche comme entraîné à. Réaliser un CPR si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	<p>Non considérée comme une voie d'entrée normale. Eviter de donner du lait ou de l'huile. Eviter de donner de l'alcool. Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.</p>

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour une intoxication due au fréon / halons;

A. Mesures d'urgences et de supports.

- ▶ Maintenir les voies respiratoires dégagées et aider la ventilation si nécessaire.
- ▶ Traiter un coma et une arythmie s'ils surviennent. Eviter l'épinéphrine (adrénaline) ou autres amines sympathomimétiques qui peuvent précipiter une arythmie ventriculaire. Une tachyarythmie provoquée par une augmentation de la sensibilité myocardique et peut être traitée par du propranolol, 1-2 mg IV ou de l'esmolol 25-100 microgm/kg/min IV.
- ▶ Contrôler l'ECG pendant 4-6 heures.

B : Médicament et antidote spécifique:

- ▶ Il n'y a pas d'antidote spécifique.

C : Décontamination

- ▶ Inhalation : retirer la victime de l'exposition et fournir un supplément d'oxygène si disponible.
- ▶ Ingestion : (a) Post-hospitalier : Administrer du charbon activé si disponible. NE PAS faire vomir en raison de l'absorption rapide et du risque d'un début abrupt de dépression CNS. (b) Hôpital : Administrer du charbon activé bien que l'efficacité du charbon soit inconnue. Réaliser un lavage gastrique uniquement si l'ingestion était importante et récente (moins de 30 minutes).

D : Elimination avancée:

- ▶ Il n'y a pas de méthodes efficaces documentées pour une hausse de la diurèse, une hémodialyse, une hémoperfusion ou des doses répétées de charbon.

POISONING and DRUG OVERDOSE, Californian Poison Control System Ed. Kent R Olson; 3rd Edition

Traiter symptomatiquement.

Pour une exposition aiguë ou des expositions répétées à l'acétone:

- ▶ Les symptômes d'une exposition à l'acétone sont proches de ceux d'une intoxication à l'éthanol.
- ▶ A peu près 20 % est expiré par les poumons et le reste est métabolisé. La demi-vie alvéolaire à l'air est d'environ 4 heures pour une inhalation de 2 heures à des niveaux proches des Standards d'Exposition ; dans le cas d'une overdose, le métabolisme est saturé et l'élimination limitée, prolongeant la demi-vie d'élimination à 25-30 heures.
- ▶ Ils n'y a pas d'antidotes connus et le traitement doit comprendre les méthodes habituelles de décontamination suivies par des soins de support.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

Procédure:

Mesure du sérum et des concentrations d'acétone des urines peuvent être utiles pour contrôler la sévérité de l'ingestion ou de l'inhalation.

Procédure pour l'inhalation:

- ▶ Maintenir les voies respiratoires dégagées, fournir de l'oxygène humidifié et ventilé si nécessaire.
- ▶ Si une irritation respiratoire apparaît, évaluer la fonction respiratoire et, si nécessaire, réaliser un Rayon-X de la poitrine pour contrôler une pneumonie aux produits chimiques.
- ▶ Envisager l'utilisation de stéroïdes pour réduire la réponse inflammatoire.
- ▶ Traiter un œdème pulmonaire avec de la PEEP ou une ventilation CPAP.

Procédure dermique:

- ▶ Retirer tout restes de vêtements contaminés, les placer dans un sac double et propre avec une fermeture, étiquetez et conservez dans un lieu sécurisé loin des patients et du personnel.
- ▶ Laver avec une copieuse dose d'eau.
- ▶ Un émoullient peut être nécessaire.

Procédure pour les yeux:

- ▶ Laver abondamment avec de l'eau courante ou une solution saline pendant 15 minutes.
- ▶ Traite les tâches avec de la fluorescéine et se référer à un ophtalmologiste si il y a une progression des tâches.

Procédure orale:

- ▶ **PAS DE LAVAGE GASTRIQUE NI EMETIQUE.**
- ▶ Encourager les fluides oraux.

Procédure systémique:

- ▶ Surveiller le glucose sanguin et le pH artériel.
- ▶ Ventiler si une dépression respiratoire survient.
- ▶ Si le patient est inconscient, surveiller la fonction rénale.
- ▶ Soins symptomatiques et de support.

The Chemical Incident Management Handbook:

Guy's and St. Thomas' Hospital Trust, 2000

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mousse stable face à l'alcool. ▶ Poudre chimique sèche. ▶ BCF (si la législation le permet). ▶ Dioxyde de carbone. ▶ Spray ou brouillard d'eau - Feux importants uniquement. <p>PETIT FEU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sprays d'eau, de produits chimiques secs ou de CO2. <p>FEU IMPORTANT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sprays ou brouillard d'eau.
--	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu

Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie

- ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un appareil de respiration avec des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens disponibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Si sûr de le faire, éteindre tous les appareils électriques jusqu'à ce que le risque d'incendie par le feu a disparu. ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de sprays fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▶ NE PAS approcher des cylindres suspectés être chauds. ▶ Refroidir les cylindres exposés au feu avec un spray d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. ▶ L'équipement doit être décontaminé en profondeur après usage
Risque D'Incendie/Explosion	<p>Les produits de combustion incluent:</p> <p>;</p> <p>dioxyde de carbone (CO₂)</p> <p>ATTENTION: Durant l'utilisation, peut former des mélanges vapeur-air inflammables / explosifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le liquide et la vapeur sont inflammables. ▶ Risque d'incendie modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▶ La vapeur forme un mélange explosif avec l'air. ▶ Risque d'explosion modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▶ La vapeur peut voyager sur à grande distance de sa source. ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant une rupture violente des containers. ▶ Les cannettes d'aérosols peuvent exploser si exposées à une flamme nue. ▶ En se rompant, les containers peuvent s'envoler et éparpiller les produits enflammés. ▶ Les risques ne se limitent pas aux effets de la pression. ▶ Peut émettre des fumées acides, toxiques et corrosives. ▶ En brûlant, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). <p>;</p> <p>Monoxyde de carbone (CO)</p> <p>;</p> <p>fluorure d'hydrogène</p> <p>;</p> <p>autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.</p> <p>Contient une substance à bas point d'ébullition: les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie.</p>

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Mettez des vêtements, des gants et des lunettes de protection ▶ Éliminez toutes les éventuelles sources d'incendie et augmentez l'aération ▶ Essuyez. ▶ Si n'y a aucun risque, les boîtes abîmées doivent être mises dans un conteneur dehors, loin des sources d'incendie, jusqu'à ce que la pression ait diminué. ▶ Les boîtes non endommagées doivent être rassemblées et rangées dans un lieu sûr. 																																																																											
Eclaboussures Majeures	<p>Classe des produits chimiques : cétones</p> <p>Pour une libération sur le sol : sorbants recommandés listés dans l'ordre de priorité.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>TYPE DE SORBANT</th> <th>RANG</th> <th>APPLICATION</th> <th>COLLECTE</th> <th>LIMITATIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5">LIBERATION DANS LE SOL - FAIBLE</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé – particule</td> <td>1</td> <td>Avec une pelle</td> <td>Avec une pelle</td> <td>R, W, SS</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - coussin</td> <td>1</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>R, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Argile sorbant – particule</td> <td>2</td> <td>Avec une pelle</td> <td>Avec une pelle</td> <td>R, I, P</td> </tr> <tr> <td>Fibre de bois – coussin</td> <td>3</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>R, P, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Fibre de bois traitée - coussin</td> <td>3</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Verre-mousse - coussin</td> <td>4</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>R, P, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td colspan="5">LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - particule</td> <td>1</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, W, SS</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - coussin</td> <td>2</td> <td>Au lancer</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Argile sorbant - particule</td> <td>3</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, I, P</td> </tr> <tr> <td>Polypropylène - particule</td> <td>3</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, SS, DGC</td> </tr> <tr> <td>Minéral expansé - particule</td> <td>4</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, I, W, P, DGC</td> </tr> <tr> <td>Polypropylène - mat</td> <td>4</td> <td>Au lancer</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>DGC, RT</td> </tr> </tbody> </table> <p>Légende DGC : Pas efficace quand la surface du sol est dense R : Non réutilisable I : Non incinérable</p>	TYPE DE SORBANT	RANG	APPLICATION	COLLECTE	LIMITATIONS	LIBERATION DANS LE SOL - FAIBLE					Polymère réticulé – particule	1	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, SS	Polymère réticulé - coussin	1	Au lancer	Avec une fourche	R, DGC, RT	Argile sorbant – particule	2	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I, P	Fibre de bois – coussin	3	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT	Fibre de bois traitée - coussin	3	Au lancer	Avec une fourche	DGC, RT	Verre-mousse - coussin	4	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT	LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE					Polymère réticulé - particule	1	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, SS	Polymère réticulé - coussin	2	Au lancer	Tracto-pelle	R, DGC, RT	Argile sorbant - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, P	Polypropylène - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, SS, DGC	Minéral expansé - particule	4	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, W, P, DGC	Polypropylène - mat	4	Au lancer	Tracto-pelle	DGC, RT
TYPE DE SORBANT	RANG	APPLICATION	COLLECTE	LIMITATIONS																																																																								
LIBERATION DANS LE SOL - FAIBLE																																																																												
Polymère réticulé – particule	1	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, SS																																																																								
Polymère réticulé - coussin	1	Au lancer	Avec une fourche	R, DGC, RT																																																																								
Argile sorbant – particule	2	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I, P																																																																								
Fibre de bois – coussin	3	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT																																																																								
Fibre de bois traitée - coussin	3	Au lancer	Avec une fourche	DGC, RT																																																																								
Verre-mousse - coussin	4	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT																																																																								
LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE																																																																												
Polymère réticulé - particule	1	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, SS																																																																								
Polymère réticulé - coussin	2	Au lancer	Tracto-pelle	R, DGC, RT																																																																								
Argile sorbant - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, P																																																																								
Polypropylène - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, SS, DGC																																																																								
Minéral expansé - particule	4	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, W, P, DGC																																																																								
Polypropylène - mat	4	Au lancer	Tracto-pelle	DGC, RT																																																																								

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

P : Efficacité réduite en cas de pluie
 RT : Non efficace quand le terrain est accidenté
 SS : A ne pas utiliser dans les sites environnementaux sensibles
 W : Efficacité réduite en cas de vent
 Référence : Sorbents for Liquid Hazardous Substance Cleanup and Control;
 R.W Melvold et al: Pollution Technology Review No. 150: Noyes Data Corporation 1988
 Classe des produits chimiques : hydrocarbures aromatiques
 Pour une libération sur le sol : sorbants recommandés listés dans l'ordre de priorité.

TYPE DE SORBANT	RANG	APPLICATION	COLLECTE	LIMITATIONS
-----------------	------	-------------	----------	-------------

LIMITATIONS DANS LE SOL - FAIBLE

Plumes - coussin	1	Au lancer	Avec une fourche	DGC, RT
Polymère réticulé - particule	2	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, SS
Polymère réticulé - coussin	2	Au lancer	Avec une fourche	R, DGC, RT
Argile sorbant - particule	3	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I, P
Argile traitée / organique naturel traité - particule	3	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I
Fibre de bois	4	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT

LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE

Polymère réticulé - particule	1	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, SS
Argile traitée / organique naturel traité - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I
Argile sorbant - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, P
Polypropylène - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	W, SS, DGC
Plumes - coussin	3	Soufflante	Tracto-pelle	DGC, RT
Minéral expansé - particule	4	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, W, P, DGC

Légende

DGC : Pas efficace quand la surface du sol est dense

R : Non réutilisable

I : Non incinérable

P : Efficacité réduite en cas de pluie

RT : Non efficace quand le terrain est accidenté

SS : A ne pas utiliser dans les sites environnementaux sensibles

W : Efficacité réduite en cas de vent

Référence : Sorbents for Liquid Hazardous Substance Cleanup and Control;

R.W Melvold et al: Pollution Technology Review No. 150: Noyes Data Corporation 1988

- ▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent.
- ▶ Alerter les Autorités d'Urgences et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
- ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif.
- ▶ Porter une protection complète du corps avec un appareil respirateur.
- ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.
- ▶ Envisager une évacuation.
- ▶ Fermer toutes les sources possibles d'allumage et augmenter la ventilation.
- ▶ Ne pas fumer et aucune lumière à nu dans la zone.
- ▶ Faire preuve d'une attention extrême pour prévenir toute réaction violente.
- ▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.
- ▶ Un spray d'eau ou de fumée peut être utilisé pour disperser la vapeur.
- ▶ **NE PAS entrer dans un espace confiné dans lequel du gaz a pu s'accumuler .**
- ▶ Conserver le lieu vide jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé.
- ▶ NE PAS exercer de pression excessive sur la valve de pression; NE PAS essayer de faire marcher la valve si elle est endommagée.
- ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.
- ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
- ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif.
- ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.
- ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains.
- ▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ou de source d'allumage.
- ▶ Augmenter la ventilation.
- ▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.
- ▶ Un spray ou un nuage d'eau peut être utilisé pour disperser / absorber les vapeurs.
- ▶ Absorber ou couvrir les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.
- ▶ Si sûr, les cannettes endommagées doivent être placées dans un container à l'extérieur. Les cannettes intactes doivent être réunies et attachées de manière sûr.
- ▶ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS..

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure

NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.

- ▶ Eviter tout contact personnel, incluant une inhalation.
- ▶ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît.
- ▶ Utiliser une zone bien ventilée.
- ▶ Prévenir une concentration dans les creux et puits.

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ NE PAS entrer dans mes espaces confinés jusqu'à ce que l'atmosphère ai été vérifiée. ▶ Eviter de fumer, les lumières à nu, ou les sources d'allumages. ▶ Eviter un contact avec des produits incompatibles. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ni fumer. ▶ NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols. ▶ NE PAS diriger le spray directement sur les humains, la nourriture ou les ustensiles de cuisine. ▶ Eviter les dommages physiques aux containers. ▶ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément. ▶ Suivre les procédures de travail adéquates. ▶ Suivre les recommandations de manipulation et de stockage du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée en fonction des standards d'exposition établis afin de maintenir des conditions de travail sûres.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	<p>Conservé au sec pour éviter une corrosion des cannettes. Une corrosion peut conduire à une perforation des containers et la pression interne peut éjecter le contenu hors de la cannette.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables. ▶ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▶ Évitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite. ▶ Respectez les conseils de stockage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	<p>N'utilisez pas des récipients en aluminium ni des récipients galvanisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Aérosol dispenser. ▶ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés.
Incompatibilité de Stockage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter les agents oxydants, les acides, les chlorures d'acide, les anhydrides acides. ▶ Des réactions vigoureuses, quelquefois aboutissant à des explosions, peuvent résulter d'un contact entre les anneaux aromatiques et les agents oxydants. ▶ Les aromatiques peuvent réagir exothermiquement avec les bases et avec les composés diazo. <p>Les haloalcanes sont fortement réactifs. Certains des membres les plus légèrement substitués sont hautement inflammables. Une réaction avec les métaux légers divalents peut produire des composés encore plus réactifs semblables au réactif Grignard. Un contact prolongé avec des azides métalliques ou autres peut produire des composés explosifs.</p> <p>BRETHERRICK L.: Handbook of Reactive Chemical Hazards</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les cétones dans ce groupe sont réactives avec de nombreux acides et bases libérant de la chaleur et des gaz inflammables (e.g. H₂). ▶ Les cétones réagissent avec les agents réducteurs tels que les hydrures, les métaux alcalis et les nitrites pour produire du gaz inflammable (H₂) et de la chaleur. ▶ Les cétones sont incompatibles avec les isocyanates, les aldéhydes, les cyanures, les peroxydes et les anhydrides. ▶ Les cétones réagissent violemment avec les aldéhydes, HNO₃, HNO₃ + H₂O₂, et HClO₄. ▶ Les gaz comprimés peuvent contenir une grande quantité d'énergie cinétique bien supérieure à celle qui est potentiellement disponible à partir de l'énergie de la réaction produite par le gaz en réaction chimique avec d'autres substances.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	ACÉTONE	Acétone	1210 mg/m ³ / 500 ppm	2420 mg/m ³ / 1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)	ACÉTONE	Acetone	1210 mg/m ³ / 500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (français)	ACÉTONE	Acétone	1 210 mg/m ³ / 500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
L'Union européenne (UE) de la Commission de la Directive 2006/15/CE du conseil établissant une deuxième liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle (loelv)	TOLUÈNE,-PUR	Toluene	192 mg/m ³ / 50 ppm	384 mg/m ³ / 100 ppm	Pas Disponible	skin

Continued...

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

L'Union européenne (UE) de la Commission de la Directive 2006/15/CE du conseil établissant une deuxième liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle (loelv) (en espagnol)	TOLUÈNE,-PUR	Tolueno	192 mg/m3 / 50 ppm	384 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Piel
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	TOLUÈNE,-PUR	Toluène	76,8 mg/m3 / 20 ppm	384 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	TOLUÈNE,-PUR	Toluene	192 mg/m3 / 50 ppm	384 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Skin
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	275 mg/m3 / 50 ppm	550 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	1-Methoxypropyl-2-acetate	275 mg/m3 / 50 ppm	550 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Skin
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (français)	ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	Acétate de 2-méthoxy-1-méthylé-thyle	275 mg/m3 / 50 ppm	550 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Peau
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	ÉTHANOL	Alcool éthylique	1900 mg/m3 / 1000 ppm	9500 mg/m3 / 5000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Noir de carbone	3,5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	acétate-d'isobutyle	Acétate d'isobutyle	710 mg/m3 / 150 ppm	940 mg/m3 / 200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	heptane-2-one	Méthyl-n-amylcétone	238 mg/m3 / 50 ppm	475 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	heptane-2-one	Heptan-2-one	238 mg/m3 / 50 ppm	475 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Skin
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (français)	heptane-2-one	2-Heptanone	238 mg/m3 / 50 ppm	475 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Peau
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	acétate-d'éthyle	Acétate d'éthyle	1400 mg/m3 / 400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
NORFLURANE	Tetrafluoroethane, 1,1,1,2-; (HFC 134a)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
ACÉTONE	Acetone	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
TOLUÈNE,-PUR	Toluene	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	Propylene glycol monomethyl ether acetate, alpha-isomer; (1-Methoxypropyl-2-acetate)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
ÉTHANOL	Ethyl alcohol; (Ethanol)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Carbon black	9 mg/m3	99 mg/m3	590 mg/m3
acétate-d'isobutyle	Isobutyl acetate	450 ppm	1300 ppm	7500 ppm
heptane-2-one	Methyl n-amyl ketone	50 ppm	50 ppm	4000 ppm
acétate-d'éthyle	Ethyl acetate	400 ppm	400 ppm	10000 ppm

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
NORFLURANE	Pas Disponible	Pas Disponible
ACÉTONE	20,000 ppm	2,500 [LEL] ppm
TOLUÈNE,-PUR	2,000 ppm	500 ppm
ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	Pas Disponible	Pas Disponible
ÉTHANOL	15,000 ppm	3,300 [LEL] ppm
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	N.E. mg/m3 / N.E. ppm	1,750 mg/m3
acétate-d'isobutyle	7,500 ppm	1,300 [LEL] ppm
heptane-2-one	4,000 ppm	800 ppm

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)


acétate-d'éthyle

10,000 ppm

2,000 [LEL] ppm

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possèdent des vitesses d'échappement différentes, qui à leurs tours, déterminent les vitesses de capture de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.									
	<table border="1"> <tr> <td>Type de contaminant :</td> <td>Vitesse de l'air :</td> </tr> <tr> <td>aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)</td> <td>0.5-1 m/s</td> </tr> <tr> <td>Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)</td> <td>1-2,5 m/s (200-500 f/min)</td> </tr> </table>	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :	aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s	Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)			
	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :								
	aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s								
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)									
Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Minimum de l'intervalle</th> <th>Maximum de l'intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td> <td>1: Perturbation des courants d'air de la pièce</td> </tr> <tr> <td>2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement</td> <td>2: Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3: Intermittent, faible production</td> <td>3: Forte production, utilisation importante</td> </tr> <tr> <td>4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement</td> <td>4: Petite hotte – contrôle local uniquement.</td> </tr> </tbody> </table>	Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle	1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce	2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité	3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante	4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.
Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle									
1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce									
2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité									
3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante									
4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.									
	Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.									
8.2.2. Protection Individuelle										
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact. ▶ Lunettes contre les gaz à ajustage précis. NE PAS porter de lentilles de contact. ▶ Les lentilles de contact posent un risque particulier; les lentilles souples peuvent absorber les irritants et toutes les lentilles les absorbent. 									
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous									
Protection des mains / pieds	<p>Pas d'équipement particulier pour la manipulation de faibles quantités.</p> <p>SINON:</p> <p>Pour des expositions potentiellement modérées: Porter des gants de protection standard, e.g. gants légers en plastique.</p> <p>Pour des expositions potentiellement importantes: Porter des gants de protection chimique, eg. PVC et protège-chaussures de sécurité.</p>									
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous									
Autres protections	<p>Les vêtements isolés de la terre et portés par les opérateurs peuvent développer des charges statiques bien supérieures (jusqu'à 100 fois) à l'énergie d'allumage minimum pour de divers mélanges gaz-air inflammables. Ceci demeure vrai pour une large plage de matériaux de vêtements, y compris le coton. Éviter les niveaux de charge dangereux en vous assurant de la faible résistance du matériau de surface le plus externe. BREITHERICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards.</p> <p>Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.</p> <p>SINON:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Protections. ▶ Crème nettoyante. ▶ Unité de nettoyage pour les yeux. ▶ N'appliquez pas sur des surfaces chaudes. 									
Les risques thermiques	Pas Disponible									

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SÉLECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

'Forsberg Clothing Performance Index'.

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

838 Total Ground Carbon Conductive Coating (Aerosol)

Matériel	CPI
PE/EVAL/PE	A
BUTYL	C
BUTYL/NEOPRENE	C
CPE	C

Protection respiratoire

Filtre de type AX de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède le standard d'exposition (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degré de protection varie avec le type de couverture dumasque et la classe du filtre; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	AX-AUS	-	AX-PAPR-AUS
50 x ES	Conduit d'air*	-	-
100 x ES	-	AX-3	-

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

HYPALON	C
NATURAL RUBBER	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NEOPRENE	C
NEOPRENE/NATURAL	C
NITRILE	C
NITRILE+PVC	C
PVA	C
PVC	C
PVDC/PE/PVDC	C
SARANEX-23	C
SARANEX-23 2-PLY	C
TEFLON	C
VITON	C
VITON/CHLOROBUTYL	C
VITON/NEOPRENE	C

100+ x ES	-	Conduit d'air**	-
-----------	---	-----------------	---

* - Débit continu; ** - Débit continu ou demande à pression positive

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect			
État Physique	Liquid	Densité relative (Water = 1)	0.89
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	465
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	>34
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	56	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	-18	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	>1 BuAC = 1	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	10	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1	Composé volatil (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	partiellement miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

9.2. Autres informations

	Pas Disponible
--	----------------

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
-----------------	------------------

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Températures élevées. ▶ Présence d'une flamme nue. ▶ Le produit est considéré comme stable. ▶ Une polymérisation à risque ne se produira pas.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	<p>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p> <p>L'inhalation d'aérosols (gaz, fumées), engendrée par l'utilisation normale du matériel, peut nuire à la santé de l'individu.</p> <p>Il existe certaines preuves qui suggèrent que ce produit, si inhalé, à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.</p> <p>Chez les animaux, les signes les plus communs d'une surexposition par inhalation à l'éthanol incluent une ataxie, une incoordination et une somnolence pour les survivants à la narcose. La dose narcotique pour les rats, après 2 heures d'exposition, est de 19260 ppm.</p> <p>L'exposition aux fluoro-carbones peut provoquer des symptômes généraux ressemblant à ceux de la grippe tels que des frissons, de la fièvre, des faiblesses, des douleurs musculaires, des maux de tête, des désagréments de la poitrine, des douleurs de la gorge et des toux sèche avec une convalescence rapide. De fortes concentrations peuvent provoquer des battements cardiaques irréguliers et une réduction progressive de la capacité pulmonaire. Le rythme cardiaque peut être diminué.</p> <p>L'inhalation de gaz toxiques peut causer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des effets sur le Système nerveux central comprenant dépression, maux de tête, confusion, vertige, stupeurs, des tremblements et un coma ; ▶ Système respiratoire : tuméfactions importantes des poumons, souffle court et rapide, cornage et d'autres symptômes et arrêts respiratoires ; ▶ Au niveau du cœur : des défaillances, un battement cardiaque irrégulier et des arrêts cardiaques ; ▶ Gastro-intestinal : irritations, ulcères, nausées et vomissements (pouvant contenir du sang) et des douleurs abdominales. <p>Le produit est fortement volatil et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l'air et peut déplacer et remplacer l'air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec de possibles signes d'alerte d'une surexposition.</p> <p>ATTENTION: Une mauvaise utilisation intentionnelle par concentration/inhalation des contenus peut être mortelle.</p> <p>Une intoxication aiguë aux hydrocarbures aliphatiques halogénés apparaît en deux étapes : des signes évidents d'une narcose réversible sont présents pendant la première étape et dans la seconde étape, des signes de blessures des organes peuvent apparaître, un seul et unique organe n'est (pratiquement) jamais impliqué.</p>
Ingestion	<p>Une surexposition est peu probable sous cette forme.</p> <p>Pas normalement un risque dû à la forme physique du produit.</p> <p>Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux.</p> <p>Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.</p>
Contact avec la peau	<p>Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.</p> <p>Une exposition répétée peut provoquer un craquement, un écaillage ou un dessèchement de la peau à la suite d'une manipulation et d'une utilisation normale.</p> <p>Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une faible inflammation mais significative de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisé par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.</p> <p>Une vapeur en spray peut produire un désagrément.</p> <p>Les fluorocarbures retirent les huiles naturelles de la peau, causant irritations, sécheresses et sensibilité.</p> <p>Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption.</p>
Yeux	<p>Un contact direct de l'éthanol avec les yeux peut provoquer un picotement immédiat et une brûlure avec réflexe de fermeture de la paupière et la formation de larmes sous la forme d'une blessure transitoire de l'hyperémie de la conjonctive et de l'épithélium de la cornée. Un inconfort similaire à la présence d'un corps étranger peut persister pendant deux jours mais la guérison est habituellement rapide et complète.</p> <p>Pas considéré à risque en raison de la volatilité extrême du gaz.</p> <p>Preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. A moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuivre une perte permanente de la vision. La conjonctivite peut apparaître après des expositions répétées.</p>
Chronique	<p>Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante.</p> <p>Une accumulation de la substance, dans le corps humain, est probable et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.</p> <p>Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.</p> <p>Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des tests de toxicité chroniques (2 ans).</p> <p>L'exposition au matériel peut avoir des effets sur la fertilité humaine, selon les résultats d'études sur des animaux.</p> <p>L'exposition au matériel peut entraîner des problèmes chez l'homme dus à l'apparition d'effets toxiques, selon les résultats d'études sérieuses sur des animaux.</p> <p>Ces preuves suffisent pour affirmer l'apparition de toxicité en absence de signes de toxicité de la mère ou en présence de doses similaires à d'autres effets toxiques qui ne sont toutefois pas une conséquence secondaire non-spécifique des autres effets toxiques.</p> <p>Un contact cutané prolongé ou répété peut causer un assèchement avec des craquelures, une irritation et une dermatose possible.</p> <p>La principale voie d'une exposition professionnelle au gaz est par inhalation.</p>

838 Total Ground Carbon Conductive Coating (Aerosol)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

NORFLURANE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalatoire (rat) LC50: 1500 mg/L/4h ^[2]	Pas Disponible
ACÉTONE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: 20000 mg/kg ^[2]	Eye (human): 500 ppm - irritant
	Inhalatoire (rat) LC50: 50.1 mg/L/8 hr ^[2]	Eye (rabbit): 20mg/24hr -moderate
	Orale (rat) LD 50: 5800 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 3.95 mg - SEVERE
		Skin (rabbit): 500 mg/24hr - mild
	Skin (rabbit):395mg (open) - mild	
TOLUÈNE,-PUR	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: 12124 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 2mg/24h - SEVERE
	Inhalatoire (rat) LC50: >26700 ppm/1hd ^[2]	Eye (rabbit):0.87 mg - mild
	Inhalatoire (rat) LC50: 49 mg/L/4h ^[2]	Eye (rabbit):100 mg/30sec - mild
	Orale (rat) LD 50: 636 mg/kg ^[2]	Skin (rabbit):20 mg/24h-moderate
	Skin (rabbit):500 mg - moderate	
ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	* [CCINFO]
	Dermique (lapin) LD50: >5000 mg/kg ^[2]	Nil reported
	Inhalatoire (rat) LC50: 4345 ppm/6h ^[2]	
	Inhalatoire (rat) LC50: 4345 ppm/6h ^[2]	
	Orale (rat) LD 50: >14.1 ml ^[1]	
Orale (rat) LD 50: 8532 mg/kg ^[2]		
ÉTHANOL	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: 17100 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit): 500 mg SEVERE
	Inhalatoire (rat) LC50: 64000 ppm/4h ^[2]	Eye (rabbit):100mg/24hr-moderate
	Orale (rat) LD 50: >11872769 mg/kg ^[1]	Skin (rabbit):20 mg/24hr-moderate
	Skin (rabbit):400 mg (open)-mild	
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: >3000 mg/kg ^[2]	Pas Disponible
Orale (rat) LD 50: >8000 mg/kg ^[1]		
acétate-d'isobutyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: >5000 mg/kg ^[1]	moderate
Orale (rat) LD 50: 13400 mg/kg ^[2]	Skin(rabbit): 500 mg open mild	
heptane-2-one	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: 12600 mg/kg ^[2]	Skin (rabbit): 14 mg/24h Mild
	Inhalatoire (rat) LC50: 4000 ppm/4h ^[2]	Skin (rabbit): Primary Irritant
Orale (rat) LD 50: 1670 mg/kg ^[2]		
acétate-d'éthyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: >18000 mg/kg ^[2]	Eye (human): 400 ppm
	Inhalatoire (rat) LC50: >6000 ppm/6h ^[2]	
	Inhalatoire (rat) LC50: 1600 ppm/8h ^[2]	
	Inhalatoire (rat) LC50: 200 mg/l1 h ^[1]	
Inhalatoire (souris) LC50: >18 mg/14 h ^[1]		

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

Inhalatoire (souris) LC50: 33.5 mg/l2 h ^[1]	
Inhalatoire (souris) LC50: 45 mg/L/2H ^[2]	
Orale (rat) LD 50: 10170 mg/kg ^[1]	

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

838 Total Ground Carbon Conductive Coating (Aerosol)	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaissement de la peau.
NORFLURANE	* with added oxygen - ZhongHao New Chemical Materials MSDS Excessive concentration can have a narcotic effect; inhalation of high concentrations of decomposition products can cause lung oedema.
ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	A BASF report (in ECETOC) showed that inhalation exposure to 545 ppm PGMEA (beta isomer) was associated with a teratogenic response in rabbits; but exposure to 145 ppm and 36 ppm had no adverse effects. The beta isomer of PGMEA comprises only 10% of the commercial material, the remaining 90% is alpha isomer. Hazard appears low but emphasizes the need for care in handling this chemical. [L.C.] *Shin-Etsu SDS
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature. AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'ARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains. Inhalation (rat) TCLo: 50 mg/m3/6h/90D-I Nil reported
ACÉTATE-D'ISOBUTYLE	Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaissement de la peau. Inhalation (rat): 8000ppm/4h Skin(rabbit): 500 mg/24hr moderate
ACÉTONE & TOLUÈNE,-PUR & ÉTHANOL & HEPTANE-2-ONE	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaissement de la peau.

toxicité aiguë	☒	Cancérogénicité	✓
Irritation / corrosion	☒	reproducteur	✓
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	☒	STOT - exposition répétée	✓
Mutagenéité	☒	risque d'aspiration	☒

Légende: ✓ – Données nécessaires à la classification disponible
 ✗ – Données disponibles, mais ne remplissent pas les critères de classification
 ☒ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

PAS DISPONIBLE

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai	effet	Valeur	espèce	FBC
NORFLURANE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
ACÉTONE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
TOLUÈNE,-PUR	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
ÉTHANOL	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
acétate-d'isobutyle	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
heptane-2-one	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
acétate-d'éthyle	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marée supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

En addition du dioxyde de carbone (CO₂), du méthane (CH₄) et de l'oxyde nitreux (NO₂), les gaz à effets de serre mentionnés dans le Protocole de Kyoto incluent des substances synthétiques qui partagent les particularités d'être hautement persistantes dans l'atmosphère et d'afficher un forçage radiatif spécifique très important (le forçage radiatif représente la modification dans l'équilibre entre les radiations entrant dans l'atmosphère et celles sortant ; un forçage radiatif positif à tendance en moyenne à réchauffer la surface de la terre). Ces substances synthétiques incluent les hydrocarbures qui sont partiellement fluorés (HCF) ou totalement fluorés (PCF) de même que les hexafluorures de soufre (SF₆). Le potentiel d'effet de serre de ces substances, exprimé en multiple de CO₂, sont dans la plage de 140 à 11 700 pour les HCF, de 6 500 à 9 200 pour les PCF et 23 900 pour le SF₆. Une fois émises dans l'atmosphère, ces substances ont un impact sur l'environnement durant des décennies, des siècles, ou pour certains cas, des milliers d'années. Beaucoup de ces substances ont été commercialisées seulement durant

Continued...

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

quelques années, et néanmoins, contribuent toujours un faible pourcentage des gaz libérés dans l'atmosphère par les humains (anthropogène) et qui augmentent l'effet de serre. Toutefois, une augmentation rapide peut être observée dans leurs consommations et leurs émissions, et ainsi, dans leurs contributions dans l'augmentation anthropogène de l'effet de serre. Depuis l'adoption du Protocole de Kyoto, de nouvelles substances fluorées sont apparues sur le marché, qui sont stables dans l'air et possèdent un fort potentiel à effet de serre ; celles-ci incluent du trifluorure d'azote (NF₃) et des fluoro-éthers.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
NORFLURANE	HAUT	HAUT
ACÉTONE	BAS (La demi-vie = 14 journées)	MOYEN (La demi-vie = 116.25 journées)
TOLUÈNE,-PUR	BAS (La demi-vie = 28 journées)	BAS (La demi-vie = 4.33 journées)
ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	BAS	BAS
ÉTHANOL	BAS (La demi-vie = 2.17 journées)	BAS (La demi-vie = 5.08 journées)
acétate-d'isobutyle	BAS	BAS
heptane-2-one	BAS	BAS
acétate-d'éthyle	BAS (La demi-vie = 14 journées)	BAS (La demi-vie = 14.71 journées)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
NORFLURANE	BAS (LogKOW = 1.68)
ACÉTONE	BAS (BCF = 69)
TOLUÈNE,-PUR	BAS (BCF = 90)
ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	BAS (LogKOW = 0.56)
ÉTHANOL	BAS (LogKOW = -0.31)
acétate-d'isobutyle	BAS (LogKOW = 1.78)
heptane-2-one	BAS (LogKOW = 1.98)
acétate-d'éthyle	HAUT (BCF = 3300)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
NORFLURANE	BAS (KOC = 96.63)
ACÉTONE	HAUT (KOC = 1.981)
TOLUÈNE,-PUR	BAS (KOC = 268)
ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	HAUT (KOC = 1.838)
ÉTHANOL	HAUT (KOC = 1)
acétate-d'isobutyle	BAS (KOC = 17.48)
heptane-2-one	BAS (KOC = 24.01)
acétate-d'éthyle	BAS (KOC = 6.131)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplis?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	<p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarque que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.</p>
---	--


838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

	<p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Consulter l'autorité locale de traitement des déchets pour un traitement. ▶ Vider le contenu des bombes d'aérosols endommagés dans un site approuvé. ▶ Permettre à de petites quantités de s'évaporer. ▶ NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

Transport par terre (ADR)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS, inflammable	
14.4. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée	
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	classe	2.1
	Risque Secondaire	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	Sans Objet
	quantité limitée	Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS, inflammable	
14.4. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée	
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	2.1
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	10L
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A145A167A802; A1A145A167A802
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	203
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	150 kg
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	203; Forbidden
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	75 kg; Forbidden
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y203; Forbidden
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	30 kg G; Forbidden

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1950
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS, inflammable

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	2.1
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-D , S-U
	Dispositions particulières	63 190 277 327 344 959
	Quantités limitées	See SP277

Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS, inflammable	
14.4. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée	
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	2.1	
	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	Sans Objet
	Quantités Limitées	Sans Objet
	Équipement requis	Sans Objet
	Feu cônes nombre	Sans Objet

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

source	ingrédient	catégorie de pollution
IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk	TOLUÈNE,-PUR	Y
IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk	ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	Z
IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk	acétate-d'isobutyle	Y
IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk	heptane-2-one	Z
IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk	acétate-d'éthyle	Z

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

NORFLURANE(811-97-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

ACÉTONE(67-64-1) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (italien)
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (letton)
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (lituanien)
L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (Maltais)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (allemand)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (néerlandais)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (bulgare)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (polonais)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (danois)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (portugais)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (en anglais)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (roumain)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (en espagnol)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (slovaque)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (en grec)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (Slovène)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (estonien)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (suédois)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (finnois)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (tchèque)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (français)	L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (hongrois)	UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)
	Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

TOLUÈNE,-PUR(108-88-3) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC	L'Union européenne (UE) de la Commission de la Directive 2006/15/CE du conseil établissant une deuxième liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle (Ioelv) (en espagnol)
Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles	L'Union européenne (UE) l'annexe I de la directive 67/548/CEE sur la classification et l'étiquetage des substances dangereuses (mise à jour par l'ATP: 31) - Substances toxiques pour la reproduction
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)	L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)
L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31	Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)
L'Union européenne (UE) de la Commission de la Directive 2006/15/CE du conseil établissant une deuxième liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle (Ioelv)	UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE(108-65-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (letton)
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (lituanien)
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (Maltais)
L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (néerlandais)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (allemand)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (polonais)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (bulgare)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (portugais)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (danois)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (roumain)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (en anglais)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (slovaque)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (en espagnol)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (Slovène)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (en grec)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (suédois)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (estonien)	L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (tchèque)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (finnois)	L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (français)	UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (hongrois)	Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (italien)	

ÉTHANOL(64-17-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)

L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

NOIR-D'ACÉTYLÈNE(1333-86-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)
Liste européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS)
Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

ACÉTATE-D'ISOBUTYLE(110-19-0) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)

L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

HEPTANE-2-ONE(110-43-0) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)
L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (allemand)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (bulgare)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (danois)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (en anglais)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (en espagnol)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (en grec)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (estonien)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (finnois)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (français)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (hongrois)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (italien)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (letton)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (lituanien)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (maltais)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (néerlandais)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (polonais)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (portugais)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (roumain)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (slovaque)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (Slovène)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (suédois)
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (tchèque)
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIPE)
Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

ACÉTATE-D'ÉTHYLE(141-78-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)

L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
NORFLURANE	811-97-2	Pas Disponible	01-2119459374-33-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Press. Gas.	GHS04, Wng	H280
2	Press. Gas., Liq. Gas., STOT SE 1	GHS04, Wng, GHS08, Dgr	H280, H370

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
-----------	------------	--------------	--------------

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

ACÉTONE	67-64-1	606-001-00-8	01-2119498062-37-XXXX, 01-2119471330-49-XXXX
---------	---------	--------------	--

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	GHS07, GHS02, Dgr	H225, H319, H336
2	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Eye Irrit. 2A	Dgr, GHS01, GHS08, Wng, GHS06	H225, H319, H400, H371, H228, H315, H340, H332, H302

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
TOLUÈNE,-PUR	108-88-3	601-021-00-3	01-2119471310-51-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Repr. 2, STOT RE 2	GHS02, GHS08, Dgr	H225, H304, H315, H336, H361, H373
2	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2, STOT RE 1, Aquatic Chronic 3, Repr. 1A, Acute Tox. 4, Muta. 1B, Carc. 1A, STOT SE 1, Skin Sens. 1	GHS08, Dgr, GHS09, GHS01, GHS06	H225, H304, H315, H319, H411, H372, H362, H301, H332, H228, H360, H340, H350, H370

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	108-65-6	607-195-00-7	01-2119475791-29-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 3, Eye Irrit. 2, Repr. 1B	GHS02, Wng, GHS08, Dgr	H226, H319, H360
2	Flam. Liq. 3, Eye Dam. 1, Eye Irrit. 2, Repr. 1B	GHS02, Wng, GHS05, Dgr, GHS03, GHS08	H226, H319, H360

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
ÉTHANOL	64-17-5	603-002-00-5	01-2119457610-43-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2	GHS02, Dgr	H225
2	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT RE 1, Muta. 1B, Repr. 1A, Acute Tox. 3, STOT SE 1, Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	Dgr, GHS01, GHS08, Wng, GHS06, GHS05	H225, H319, H340, H304, H372, H315, H220, H360, H301, H311, H331, H370
1	Carc. 2	GHS08, Wng	H351
2	Carc. 2	GHS08, Wng	H351

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	1333-86-4	Pas Disponible	01-2119384822-32-XXXX, 01-2119489801-30-XXXX, 01-2119475601-40-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
2	Carc. 2, Eye Irrit. 2, STOT RE 1, Self-heat. 1, Skin Irrit. 2, STOT SE 1, Aquatic Chronic 1, Acute Tox. 4, Flam. Sol. 2	GHS08, Wng, Dgr, GHS06, GHS02, GHS09	H351, H319, H372, H251, H228, H315, H370, H410, H332

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
acétate-d'isobutyle	110-19-0	607-026-00-7	01-2119488971-22-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2	GHS02, Dgr	H225
2	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Eye Irrit. 2	Dgr, GHS07, GHS01	H225, H336, H319

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
heptane-2-one	110-43-0	606-024-00-3	01-2119902391-49-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
------------------------------------	---	--	------------------------------

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

1	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4	GHS07, GHS02, Wng	H226, H302, H332
2	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, STOT SE 3	GHS07, Wng, GHS01	H226, H302, H332, H336

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
acétate-d'éthyle	141-78-6	607-022-00-5	01-2119475103-46-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	GHS07, GHS02, Dgr	H225, H319, H336
2	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 1, Eye Irrit. 2A, Acute Tox. 4, Asp. Tox. 1, Skin Sens. 1	GHS07, Dgr, GHS01, Wng	H225, H319, H336, H335

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Inventaire national	Statut
Australia - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (TOLUÈNE,-PUR; ACÉTATE-DE-3-MÉTHOXYPROPYLE; ACÉTONE; acétate-d'éthyle; ÉTHANOL; acétate-d'isobutyle; NORFLURANE; NOIR-D'ACÉTYLÈNE; heptane-2-one)
China - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japan - ENCS	Y
Korea - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
USA - TSCA	Y
Légende:	O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleins de risques de texte et de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H340	Peut induire des anomalies génétiques .
H350	Peut provoquer le cancer .
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H361d ***	H361d ***
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373 **	H373 **
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

autres informations

Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

838

Revêtement de Carbone Conducteur Total Ground (Aérosol)

Nom	Numéro CAS
ACÉTATE- DE-3-MÉTHOXYPROPYLE	108-65-6, 142300-82-1, 84540-57-8

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

Une liste des références utilisées par le comité se trouve sur le site suivant: www.chemwatch.net

La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)